



**Compte Rendu**  
**Journée de rencontre Réseau Grand Ouest des Acteurs de la Réussite Educative**  
**Bretagne et Pays de la Loire**  
**vendredi 05 octobre 2012**  
**Maison des confluences, Nantes**

Le 5 octobre a eu lieu la deuxième rencontre 2012 du Réseau Grand Ouest des Acteurs de la Réussite Educative, co-organisée par RésO Villes, l'Anaré et l'IRTS de Bretagne. Cette journée, réalisée avec le soutien de l'Acse a réuni 40 participants dans les locaux de la nouvelle maison de quartier de Nantes, la Maison des Confluences.

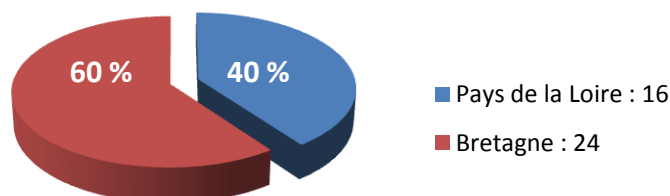
Myriam Nael, Conseillère municipale à la ville de Nantes chargée de la Réussite Educative et Administratrice de RésO Villes a ouvert la journée. La matinée a été rythmée par des échanges sur l'actualité nationale et les perspectives du réseau. L'après midi, c'est la notion de « parcours » qui a été l'objet de réflexion et de débats, à travers les échanges entre la salle et l'intervenante, Fabienne Effié, Directrice de l'Association Laïque du Prado.

1

Les membres du réseau ont réaffirmé leur volonté de se retrouver en 2013, les dates sont à confirmer.

Cette journée a réuni 40 professionnels, coordonnateurs du PRE et référents de parcours pour la seconde journée de rencontre co-animée avec RésO Villes.

## 40 participants



## Sommaire

1. Introduction de Myriam Nael.....	3
2. Tour de parole sur l'actualité nationale / locale / politique de la Ville.....	4
3. Echange sur la vie du réseau .....	6
4. Intervention de Fabienne Effié.....	6
5. Restitution des ateliers.....	8
6. Bilan de la journée.....	11
7. Pour plus de précisions, la synthèse de Fabienne Effié.....	12

## 1. Introduction de Myriam Nael

Myriam Nael a tout d'abord voulu, en tant qu'administratrice de RésO Villes, saluer la diversité et la pluralité des villes représentées au sein du Réseau. C'est en effet un des objectifs du centre de ressources de rassembler les différents acteurs du territoire, et le réseau des acteurs de la Réussite Educative y répond.

Conseillère municipale à la Ville de Nantes chargée de la Réussite Educative, Myriam Nael a tenu à présenter le nouvel équipement de quartier qui accueillait le réseau : la Maison des Confluences, qui en créant un espace de loisirs et de vie associative, contribue à dynamiser le quartier du Clos Toreau.

Myriam Nael, dont l'engagement est issu du monde associatif, est élue à la Ville de Nantes depuis 2008. Elle s'est vue confier la construction d'une politique de réussite éducative qui va au-delà du dispositif national.

La Réussite Educative répond à cette préoccupation première qu'est la lutte contre les inégalités, car elle mobilise l'idée d'ascenseur social. L'éducation n'est pas à considérer sous le seul prisme de la question scolaire. Chaque jeune doit trouver son propre parcours, et pour l'aider, il faut lever certaines barrières qui se transforment en inégalités.

A Nantes, l'idée motrice des PRE a été de travailler sur la question de l'émancipation. La démarche a été amorcée par l'expérimentation de projets sur deux quartiers nantais : Bellevue et Nantes-Nord. Il s'agissait d'une démarche participative, qui a consisté en une discussion partenariale avec les acteurs concernés (associations, parents d'élèves, institutions ...) afin de repérer les manques pour les jeunes du territoire, et de réfléchir à ce qui pourrait être fait. De ces deux démarches sont nées des actions, par exemple la création d'un point d'information pour les parents, lieu où ces derniers peuvent être accompagnés dans leur parentalité.

De nombreuses micro-actions, expérimentations ont été développées. Elles sont actuellement en phase d'évaluation pour regarder si elles ont permis une plus-value et si elles doivent être pérennisées.

L'originalité du projet de Nantes est que la Réussite éducative a insufflé un savoir-faire dans l'ensemble de la politique publique du droit commun de la ville de Nantes. Chacun a une responsabilité d'éducateur.

L'idée phare de la réussite éducative est que l'accompagnement individuel des parents et des enfants est la méthode la plus adaptée pour trouver des solutions.

La Réussite Educative doit devenir un service public à l'échelle de la Ville, et se décliner sur tout le territoire. C'est le cas à Nantes, où la Réussite Educative est un outil de droit commun. 462 enfants ont été accompagnés sur la période 2011/2012.

### ⇒ Echanges avec la salle :

Suite à cette présentation, les participants ont demandé quelques précisions sur l'actualité et les projets de la Villes de Nantes (ex : « Questions de parents »).

Suite à l'interpellation d'une participante Myriam Nael a précisé comment elle concevait l'intégration des savoir-faire du PRE dans le droit commun : il s'agit de montrer comment l'individualisation des parcours fonctionne, et diffuser ce savoir faire de l'accompagnement individuel. Le but n'étant pas d'accompagner tous les enfants, mais de créer les conditions pour permettre à la ville de proposer un accompagnement individuel.

Bien sûr l'intervention municipale volontariste de la ville de Nantes et la transversalité de la réussite éducative impliquent des questions organisationnelles complexes au sein des services municipaux.

## 2. Tour de parole sur l'actualité nationale / locale / politique de la Ville

### ⇒ Actualité de la réussite éducative

Bertrand Gohier a présenté quelques éléments d'actualité dans le champ de la réussite éducative.

L'Anaré était invité à la concertation sur la refondation de l'école qui est désormais terminée. Sur la thématique « parents partenaires », sont ressortis des réflexions « traditionnelles » : les devoirs et les notes, éléments de tension au sein des familles. Il était également envisagé de faire une campagne d'information sur les élections de parents d'élèves.

Annnonce d'une réforme des rythmes scolaires (pas de concertation particulière sur ce sujet), ce qui n'équivaut pas à une réforme des rythmes éducatifs. La rentrée scolaire 2013 va donc nécessiter une réorganisation de l'intervention des villes, en cohérence avec l'évolution des rythmes scolaires.

- Réforme des rythmes scolaires : 4 journées 1 /2
- Réflexions sur la pause du midi, les vacances scolaires (durée, fin des cours)
- Aménagement rythme scolaire : dès la rentrée prochaine.

Source : <http://www.refondonslecole.gouv.fr/>

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur la manière dont les PRE peuvent être portés et réinvestis ? Quelles sont les capacités pour les décideurs de valoriser les projets de réussite éducative ? Dans les faits, on constate souvent que ceux ci ne connaissent pas la RE ; il s'agit d'un sujet peu pris en compte, et donc un véritable enjeu pour les acteurs des PRE.

La refondation de l'école est une question nécessaire pour stabiliser, renforcer l'école. Peut-on espérer que le débat aille jusqu'à une réflexion de fond ? C'est l'occasion de travailler avec l'ensemble des acteurs, les centres de loisirs, les associations. C'est l'occasion d'aller beaucoup plus loin dans la réflexion, mais est ce que ce temps et ces efforts seront pris ?

Il faut également prendre en compte que le 1<sup>er</sup> Ministre a créé un ministère de la réussite éducative, c'est un signe fort. Le gouvernement est ouvert aux remontées des réseaux, des territoires. Il est également important que les élu-e-s se mobilisent pour porter ces questions.

L'amélioration des dispositifs d'orientation fait partie des priorités de George Pau-Langevin, Ministre de la réussite éducative, il s'agit d'une question fondamentale qui relève du problème de la reproduction sociale.

#### ⇒ Actualité de la politique de la ville

Concernant la politique de la Ville, Emmanuelle Soumeur précise qu'une démarche de concertation est également amorcée, dont le premier RDV aura lieu le 11 octobre à Roubaix. Dans ce cadre, le nouveau Ministre de la Politique de la Ville François Lamy a démontré qu'il était également réceptif aux remontées des réseaux.

3 axes de travail vont être abordés lors de cette concertation :

- la nouvelle géographie prioritaire
- les contrats
- les politiques thématiques.

Cette concertation doit aboutir à un projet de loi pour l'été 2013.

5

---

#### ⇒ Echanges entre les sites

Les membres du réseau ont fait part de leurs informations, actualités et questionnements concernant les perspectives de la réussite éducative.

#### Quelles perspectives, quels moyens pour la réussite éducative ?

Face à l'annonce des futures réformes et de la refonte de la géographie prioritaire, il existe une inquiétude pour les zones rurales. En effet, la crise économique touche très fortement les zones rurales, et à ces difficultés s'ajoute la question de l'isolement. A Dol, les élu-e-s se sont engagés pour mettre des fonds propres dans la Réussite Educative.

Dans certaines villes moyennes, la réussite éducative n'est souvent pas considérée comme une priorité. Cela pose donc la question des moyens qui seront alloués au PRE dans les temps à venir.

Bien souvent, force est de constater que les décideurs ne connaissent pas la réussite éducative. Ils connaissent la thématique du décrochage scolaire, mais pas le PRE, qu'ils renvoient à la politique de la Ville. Cela renvoie à des logiques cloisonnées, principe pourtant qui est contraire aux logiques de la Politique de la Ville.

A ce sujet, une rencontre entre le cabinet de George Pau-Langevin et un membre du réseau a fait apparaître que le dispositif de la réussite éducative tel qu'il existe aujourd'hui est renvoyé vers

François Lamy, la ministre déléguée à la Réussite Educative n'ayant pas de leviers vers l'Acisé, qui finance les PRE.

### Quelles stratégies ?

Afin de porter le PRE, il serait opportun que les acteurs de la réussite éducative se mobilisent pour aller voir leurs élu-e-s de tutelle : ce sont les personnes-relais pour porter la Réussite Educative. Il faut donc construire une dialectique, et ce notamment dans ce moment clef qu'est la concertation.

L'ANARE a pris contact avec l'association des Maires de France, sans suites concrètes pour le moment. L'ANARE a également été reçu par de George Pau-Langevin en octobre. François Lamy, Ministre délégué à la Ville se rendra à Toulouse pour les journées nationales de l'ANARE. Il existe donc des opportunités à saisir pour porter le PRE.

## **3. Echanges sur la vie du réseau**

Un temps d'échange a été pris pour aborder les perspectives pour l'année 2013.

### Format / Fréquence des rencontres du réseau en 2013 :

Suite à la proposition des partenaires (RésO Villes, l'Anaré et l'IRTS) , le réseau a validé le fait de se retrouver lors d'un séminaire de 2 jours en mai, plus une journée en octobre.

Les partenaires proposent de mettre en place deux groupes d'analyse de pratiques (coordonateurs + référents) lors du séminaire, l'envoi d'un questionnaire permettra de répertorier les personnes intéressées.

La coordonatrice de Lanester propose d'accueillir le séminaire de deux jours.

### Animation du réseau

Les partenaires proposent d'avoir recours à un animateur extérieur, qui permettrait d'assurer le fil rouge entre les différentes rencontres, temps des journées, et aurait également la mission de capitaliser les échanges et les informations produites lors de ces journées. Cette capitalisation fera l'objet d'une publication.

## **4. Intervention de Fabienne Effié**

L'intervention de Fabienne Effié (en annexe de ce document) a permis de réinterroger certains pré-requis des PRE.

### L'adhésion :

Dans le cadre du PRE, lorsque l'on parle de l'adhésion des familles, force est de constater que généralement, la demande vient d'un tiers, mais pas des parents. Le tiers permet l'interpellation sur service. Même si la famille semble adhérer, à la source il y a un tiers qui permet d'évaluer la défaillance de la famille, et donc orienter la saisine.

Il est difficile d'établir un « format type » de l'adhésion, tant les situations existantes sont diverses. Il y a des familles qui sont en demande, en attentes du PRE, d'autres nécessitent un tiers. L'adhésion est différente d'une famille et d'un enfant à l'autre. Pour certains, il s'agit d'un choix délibéré d'être accompagné ; d'autres sont effectivement habitués à être ballotés de dispositifs en dispositifs et adhèrent « par routine ».

Fabienne Effié rappelle que parler d'adhésion quand il y a différentes parties prenantes est quelque chose de très complexe. En effet, quelque soit l'adhésion : quelle relation construire entre l'accompagnant et l'accompagné ? Entre le bénéficiaire /usager et le professionnel ? D'autant qu'il y a l'enfant, et sa famille. *Exemple :*

Arrivée d'une jeune mère dans le service : protocole d'admission. Elle arrive avec son père et sa mère. Le père est en colère, en souffrance. Mais pour accompagner la jeune femme, en soutenant sa fonction parentale, il faut aider le père à accompagner. A l'inverse, des parents qui adhèrent trop à une prise en charge peut être aussi problématique. Il est important de soutenir la fonction parentale, pour permettre aux parents d'être suffisamment responsable de leurs enfants. Il ne faut pas oublier que ces personnes vont mettre en œuvre des mécanismes de défense vis à vis de la prise en charge.

7

### Le partenariat :

Dans le cadre du PRE, l'équipe pluridisciplinaire est un objet de travail partagé : il s'agit de prendre une situation avec des regards professionnels et institutionnels différents, pour construire ensemble un diagnostic. Il s'agit d'une approche par besoin, mais aussi par ressources. Construction de stratégies partagées.

Cependant, dans les faits, le travail avec les partenaires consiste parfois à expliquer ce qu'il n'est pas, et à justifier qu'il ne se substitue pas aux autres (ex : pas un sas de la protection de l'enfance).

La subtilité du partenariat consiste à gérer jusqu'à quel point les partenaires vont utiliser le PRE et jusqu'à quel moment ?

L'idéal est d'arriver à une co-construction de diagnostic avec les partenaires. Cependant il existe des barrières institutionnelles. *Exemple :*

Fabienne EFFIE souligne un cas de tension possible dans un partenariat : l'AEMO oriente une jeune femme enceinte dans un appartement institutionnel : Le Prado s'aperçoit que la jeune fille était encore en train d'hésiter au sujet de l'adoption. Faut-il valider le choix de l'appartement institutionnel, ou aller travailler sur le lien parental ? Quel diagnostic retenir ? Celui de l'AEMO ou du Prado ?

En effet, la mise en rivalité entre les services est un écueil à éviter.

#### Le financement :

Le PRE doit-il financer des projets dans leur accompagnement avec les familles. Pour certains, il s'agit d'un levier d'action pertinent. Pour d'autres, il s'agit de la limite du PRE, à ce stade, le plus judicieux est de relayer avec l'assistante sociale.

## 5. Restitution des ateliers

### ⇒ **Atelier 1 : Comment la coordination pluridisciplinaire prend appui sur la relation avec le jeune et sa famille ?**

La réflexion du groupe est partie d'un certain nombre de constats :

- les PRE fonctionnent de manière différente, mais toutes les interventions ont pour socle les enfants et leurs parents.
- la coordination est nécessaire (au sein des EPS et dans la mise en œuvre du projet), mais quelle est sa légitimité au sein du partenariat ?
- la légitimité est une question posée par les familles, et cette légitimité est un préalable à l'adhésion et à l'accompagnement. Dès lors qu'il n'y a plus adhésion des parents, cela peut être interprété comme une perte de légitimité.

8

Suite aux échanges en plénière sur l'adhésion, le groupe a ensuite formulé un certain nombre de questions :

- L'adhésion est-elle une exigence de départ ou peut-elle être travaillée ?
- Ya-t'il différentes adhésions ?
- Comment s'adapter à l'évolution de l'adhésion ?

Enfin, le titre même de l'atelier a été détourné pour re-problématiser le questionnement : comment le jeune et sa famille prennent-ils appui sur un réseau de professionnels coordonnés ?

Trois observations complémentaires ont conclu la restitution de cet atelier :

- l'adhésion n'est pas un objectif du parcours, mais un préalable essentiel au parcours.
- le consentement préalable n'est pas l'adhésion. Avec l'adhésion, les parents deviennent acteurs.
- le public lui-même est fluctuant, vit des périodes, des hauts et des bas : l'adhésion est fluctuante.

### ⇒ **Atelier 2 : Comment faire prévaloir dans la durée la relation et les intérêts d'un jeune en travaillant en collaboration étroite avec sa famille ?**



La famille n'a pas toujours une demande propre, il s'agit souvent de ce que lui renvoie la société, elle suit un modèle vers lequel on l'a dirigée.

La famille doit pouvoir répondre à cette question « Qu'est ce que vous attendez du PRE ? » ; or il faut que la famille ait bien compris le dispositif pour répondre. De l'autre côté, le jeune est plus centré sur ses difficultés propres. Plus le jeune grandit, plus il est difficile de mettre en lien la demande du jeune et la demande institutionnelle.

On pourrait réfléchir ainsi :

- Intérêt du jeune : demande institutionnelle
- La relation : demande du jeune
- Collaboration avec sa famille : demande de la famille.

Comment se positionner entre la demande institutionnelle, la demande de la famille, et la demande du jeune ? **Ex** : un jeune demande de l'aide scolaire ; cette demande n'est pas forcément relayée par le père même s'il n'y est pas opposé ; à condition que cela se fasse au domicile. La demande institutionnelle étant de l'amener vers l'extérieur, que privilégie-t-on ?

A partir de quand considérer qu'il y a consensus entre les 3 demandes ? **Ex** : une école qui utilise le PRE en faisant du chantage entre le PRE et le Conseil de Discipline.

Dans la collaboration, l'écueil c'est que chacun voit l'intérêt du jeune selon ses propres prérogatives. Pour travailler en collaboration, il faut créer le consensus, qui permettra l'adhésion.

Attention à ne pas confondre toutefois entre les trois registres : le besoin, le désir et la demande. Le cadre institutionnel PRE va permettre de créer un projet individualisé pour répondre aux besoins du jeune.

Pour conclure, un participant rappelle que la difficulté pour les PRE dans la compréhension de l'intérêt du jeune, c'est que le PRE reçoit les informations par les partenaires, et qu'il y a donc une retraduction de la demande.

### ⇒ **Atelier 3 : Comment articuler l'évaluation qualitative du parcours et l'évaluation demandée par l'institution ?**

Quelle évaluation qualitative du parcours ? Il existe une grande diversité des pratiques : base de données construite entre site, ou intra site, etc. ...

Quelle évaluation demandée par l'institution ? Il faut montrer de la réussite, ce qui est parfois compliqué à valoriser.

Le problème, c'est que les outils utilisés ne sont pas partagés par tous de la même façon. Chaque commune est face à l'Acse, et il n'existe pas de mutualisation dans ce domaine.

La grande diversité des PRE est une force ; mais ce manque de référentiel, cette atomisation représente une faiblesse, notamment lors de la question de l'évaluation.

Un participant pose alors cette question : « Quels sont les effets produits pour les enfants ? ».

L'évaluation sert à améliorer l'opérationnalité, pour être dans l'efficience. Mais quelle efficience ? Etant donné qu'il s'agit d'un travail partenarial, un système, il est difficile d'isoler des critères d'évaluation.

Dans les faits, le PRE est un dispositif très évalué. Ces évaluations servent au local, mais pas au niveau national. Donc, quelle reconnaissance au niveau macro ? A quoi sert l'évaluation ? La question est peut être : comment faire pour porter ces remarques, ces objectifs, afin de montrer l'opérationnalité et l'efficacité du dispositif ?

⇒ **Atelier 4 : L'accompagnement réalisé dans le cadre de la réussite éducative se distingue-t-il de celui réalisé dans le champ du médico-social et de l'éducatif ?**

Le groupe s'est accordé à dire que les deux champs ne sont pas si éloignés, mais il subsiste des différences structurelles non négligeable.

- Origine de la demande : dans le cadre de la RE : on va vers le public. Alors que les autres champs attendent une demande explicite
- Proximité et transversalité : le PRE est structurellement centré sur la coordination, sur l'interinstitutionnel. Le fait que le PRE ne soit pas une institution permet d'évacuer les craintes des familles.
- Souplesse : induit une certaine liberté d'action : permet la réactivité des PRE
- Sens de l'intervention : vise à une inclusion sociale en agissant sur l'individuel : il ne s'agit pas d'une réparation individuelle, mais une préparation pour une socialisation.
- Le PRE s'appuie sur le territoire : il s'agit de mobiliser les ressources de l'environnement.

10

La jeunesse du dispositif fait que l'on est dans une expérimentation (moins de protocoles, de procédures).

Fabienne Effié observe que les deux champs s'occupent du même public, et que les professionnels partagent le fait d'être confronté à de la souffrance humaine. On peut penser que les champs sont très différents, mais les objectifs à atteindre sont similaires, le bien être d'une personne. Le clivage institutionnel est au détriment du bien être de la personne.

A propos de ce clivage institutionnel, des participants rappellent qu'il est justement atténué par le rôle de coordination et de décloisonnement du PRE ; Le PRE permet d'assouplir les relations institutionnelles. Il permet la création d'espaces neutres, où les personnes peuvent échapper un peu au poids de leur institution, et se centrer sur l'enfant. C'est pourquoi il est important que ce soient les villes qui portent le dispositif, qui définissent un lieu de proximité, un ensemblier.

## 6. Bilan de la journée

Réactions suite à l'intervention de Fabienne Effié :

- Frustration de toujours avoir à justifier ce qu'est le PRE, de le sortir d'une considération scolaro-centrée.
- Constat de réaction de défense de la part du groupe
- Intervention qui a suscité des questionnements intéressants, sur le soutien à la fonction parentale, sur l'adhésion de la famille hors-mandat

Le PRE est souvent cantonné dans un registre de la justification face à une méconnaissance de la part des partenaires de l'action sociale, de la protection de l'enfance, de l'éducation nationale. Comment le renforcer pour réaffirmer son identité professionnelle, son efficacité et contribuer à sa reconnaissance institutionnelle ?

## 7. Pour plus de précisions, la synthèse de Fabienne Effié

*Nota : La transcription de l'intervention de Mme Effié qui vous est présentée ci-dessous s'inscrit dans le cadre d'un temps d'échanges sur le thème du " Parcours". Il est nécessaire de préciser que la présentation de Mme Effié a principalement porté sur la question de l'accompagnement, de la place du travailleur social et du mandat fixé qui légitime son intervention. Cette approche se traduit notamment dans l'écrit produit, par des interrogations et un appel à la vigilance concernant les modalités d'accompagnement mis en œuvre dans les parcours personnalisés de Réussite Educative. Cette forme d'interpellation a largement interrogé les participants et aura permis d'alimenter un débat au sein duquel différents points de vue se sont exprimés.*

⇒ **Note synthétique associée à l'intervention de Mme Fabienne EFFIÉ, Directrice du service d'aide aux jeunes parents , Association "Le Prado Laïque" – Bordeaux**

Mon intervention s'inscrit dans le cadre d'un questionnement quant au mode de conception et de gestion d'un "parcours" dans le cadre d'un Programme de Réussite Educative, et ce notamment à propos de la relation des acteurs du PRE à l'enfant et à sa famille.

Le parti pris de l'intervention consiste à présenter à des intervenants se réclamant d'une "logique de prévention" mobilisée en "première intention" et travaillant à partir d'un "principe d'adhésion" les termes d'une intervention inspirée d'une "logique de protection", mobilisée à partir d'un "mandat". C'est bien dans la mise en évidence des écarts de position et de pratiques mais encore dans leurs éventuels rapprochements que les deux modes d'intervention peuvent trouver à se parler, à se reconnaître dans leurs traits spécifiques.

Le parcours structure l'accompagnement social ou éducatif et vient étayer le rôle et les fonctions parentales. Le parcours va par ailleurs déterminer la posture professionnelle que l'on va prendre, et c'est à partir de cette posture que nous allons définir à la fois les réponses, les actions et le cheminement proposé à l'enfant comme à sa famille. C'est aussi à partir de cette posture que les limites de l'intervention ou de l'accompagnement seront posées.

- **Quelques éléments pour rappeler dans quel cadre j'interviens, en quoi cela influe sur ma position professionnelle de travailleur social :**

Le Service d'Aide aux Jeunes Parents est un service qui accueille et accompagne des adolescents de 14 à 21 ans qui sont ou vont devenir parents. Ces jeunes nous sont confiés dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative par le Conseil Général de la Gironde. Nous avons une double mission de protection et de prévention :

- Mission de protection afin de soutenir la fonction parentale et d'éviter dans le meilleur des cas le placement précoce de l'enfant

- Mission de prévention afin d'accompagner ces jeunes parents dans l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle afin d'éviter le risque d'une marginalisation.

Le projet individuel une fois élaboré est soumis à l'Inspectrice (eur) du Conseil Général qui le valide en présence de la Directrice du Service et du jeune, accompagné s'il est mineur par son représentant légal. Le document utilisé pour cela est soit un contrat d'Accueil Provisoire (AP) pour les mineurs ou un contrat d'Accueil Provisoire Jeune Majeur pour les majeurs.

L'AP est un contrat tripartite signé entre des parents qui confient leur enfant, le Conseil Général et le Service. L'APJM est un contrat également tripartite à la seule différence que c'est le majeur qui en fait la demande. Le Service se doit donc de rendre compte de l'évolution de la situation, de mentionner les différents objectifs à atteindre et de décrire les moyens utilisés. A tout moment l'Inspectrice (eur), le jeune ou sa famille, ou le Service peuvent remettre en question la pertinence de la poursuite de la prise en charge.

Le Service est donc mandaté par le Conseil Général pour assurer les missions qui lui incombent dans le cadre de la protection et de la prévention des mineurs et jeunes majeurs. Le Conseil Général finance le fonctionnement du Service par le biais d'un prix de journée. Les prises en charge ont une durée limitée qui ne peut excéder les 21 ans des jeunes. Tous les trois ou six mois une évaluation écrite est adressée à l'Inspectrice (eur) et sert de base à la réactualisation des projets individualisés.

Les outils utilisés par le Service qui permettent à la fois de dynamiser une prise en charge et de structurer les interventions sont :

- Le projet de service (Il est réactualisé tous les cinq ans. Mais peut être modifié en fonction de l'activité exercée dans l'année).
- Le document individuel de prise en charge
- Le diagnostic
- Le projet individuel
- Les réunions de synthèse
- Les rapports écrits adressés aux différents partenaires
- Les moyens humains par le biais d'une équipe pluridisciplinaire apportent des éclairages théoriques de divers courants (psychanalytiques, sociologiques, pédagogiques, etc.) et guident les actions éducatives en questionnant la posture professionnelle des différents intervenants.

Le cadre institutionnel et le partenariat avec le Conseil Général se fondent sur les politiques sociales pour ré-interroger le projet institutionnel et exploiter d'autres actions ;

Ainsi, de cette posture que j'occupe :

- **Je situe l'accompagnement proposé par mon équipe au carrefour :**

- d'une fonction de protection
- d'une fonction de prévention
- d'une fonction d'intégration

Le Service exerce une mission de protection, de prévention, d'accès à l'autonomie

Les mesures de protection et de prévention s'exercent tant du côté de l'enfant, que du côté des jeunes parents.

Ces missions sont constamment mises en œuvre et s'articulent entre elles comme le montrent les exemples suivants :

La plupart des jeunes parents accueillis ont un parcours institutionnel chaotique, fait de ruptures, de rejets, de différents passages à l'acte (tentatives de suicide, troubles du comportement alimentaire, fugues, etc..). L'accompagnement éducatif et le cadre proposé pour exercer ces missions vont permettre d'aider ces jeunes à prendre conscience dans la mesure du possible de leurs propres difficultés et de s'en décentrer, afin de pouvoir répondre aux besoins de leur enfant. Des rencontres régulières à leur domicile, et leur participation aux lieux d'accueil parents-enfants du Service une fois par semaine vont nous permettre d'observer le lien qui se tisse entre l'enfant et ses parents. Une observation fine du développement de l'enfant va nous garantir de sa bonne évolution ou au contraire confirmer la nécessité d'un placement.

Le désir d'enfant chez les adolescentes reste pour nous une réelle question. Cela ressemble très souvent à un passage à l'acte. Afin d'éviter la récurrence, c'est-à-dire une seconde grossesse, un accompagnement plus spécifique assuré par l'infirmière se met en place. Un travail autour du corps de ces jeunes femmes est proposé par le biais d'accompagnement gynécologique, de séances d'ostéopathie. Cet accompagnement va permettre à ces jeunes femmes de prendre conscience de leur corps, de se laisser « toucher » par des professionnels.

Il arrive assez régulièrement que le Service accompagne des jeunes femmes victimes de violence conjugale. Lors de ces démarches (commissariat, médecin) à aucun moment nous ne nous substituons aux représentants légaux mais nous venons les soutenir et les aidons à prendre conscience de la violence subie.

La prise en compte de la place que peuvent occuper les grands-parents nous permet de les introduire dans la vie de leur petit(e) fils (fille) et d'inscrire ce(tte) dernier(e) dans une filiation. Des rencontres avec la Directrice sont proposées. Pour les parents des mineurs dès l'admission, pour une présentation du Service, et lors de la signature du contrat d'accueil et tout au long de la prise en charge pour venir faire tiers dans la relation qu'ils entretiennent avec leur enfant et les replacer à leur place de grands-parents.

L'accompagnement éducatif va aussi s'axer sur l'élaboration d'un projet d'insertion sociale, professionnelle ou scolaire.

Afin de permettre à ces jeunes femmes de ne pas se vivre uniquement comme mère et de leur permettre d'être aussi des adolescentes. Un travail de partenariat avec les missions locales, les lycées, des centres de scolarité adaptée, est développé. Elles se retrouvent donc confrontées aux mêmes difficultés que des jeunes femmes de leur âge, et sont aidées à se projeter dans un avenir professionnel.

Le Service dispose aussi d'appartements institutionnels. Certaines jeunes femmes en bénéficient selon leur âge, leur autonomie affective et financière. Pour les soutenir dans la gestion de l'appartement, la maîtresse de maison intervient régulièrement pour une aide plus spécifique, autour de la préparation des repas, de l'organisation des courses, de la gestion d'un quotidien.

Les éducateurs se mettent en lien avec des bailleurs privés ou sociaux afin que des demandes de logements puissent se faire, et permettre à ces jeunes femmes ou aux couples d'accéder à des logements autonomes.

A travers ces exemples nous voyons bien comment le Service exerce sa mission de protection et de prévention en soutenant la fonction parentale afin d'éviter un placement précoce de l'enfant, En quoi l'accompagnement de ses jeunes parents peut-il éviter une trop grande marginalisation ? Ce travail ne peut se faire qu'avec un partenariat élargi où les compétences de chacun s'articulent et se complètent.

Je ne suis pas sûre à ce titre que les intervenants sur le PRE n'empruntent pas ici et là plusieurs de ces fonctions.

D'autre part,

15

---

- **je situe notre intervention dans un cadre précis, celui du mandat qui nous est fixé.**

Le Service intervient auprès de ces jeunes parents soit par une prise en charge administrative par le biais du Conseil Général, soit dans le cadre d'une mesure de garde où le mineur sur décision judiciaire est confié au Conseil Général.

Dans le premier cas, ce sont les parents du mineur qui demandent une mesure d'assistance éducative, dans le second cas c'est le Juge pour Enfants qui impose la mesure.

Le principal interlocuteur du Service reste l'Inspecteur (trice) du Conseil Général. Les prises en charge ont une durée limitée, soit de 6 mois, soit d'un an, renouvelable si nécessaire jusqu'aux 21 ans des jeunes. Cependant dès leur majorité c'est le jeune père ou la jeune mère qui en font la demande.

Un mois avant le terme de la mesure une réunion de synthèse est programmée avec l'équipe pluridisciplinaire du Service et les différents partenaires, afin de redéfinir un projet avec les nouveaux objectifs à atteindre et les moyens proposés.

Un rapport écrit est adressé à l'Inspectrice (eur) qui le valide ou pas. Dans le cas d'un renouvellement de prise en charge, l'Inspectrice reçoit la Directrice du Service avec le jeune pour formaliser le nouveau contrat, définir les objectifs à atteindre et sa durée.

A tout moment de la prise en charge un rendez-vous peut être demandé pour arrêter l'accompagnement, ou revoir pourquoi les objectifs ne peuvent pas être atteints.

Il est nécessaire d'inscrire le Conseil Général comme tiers et de rappeler aux jeunes ou à leurs parents que c'est l'Inspectrice (eur) qui valide ou pas la poursuite de la prise en charge. En aucun cas le Service n'est décisionnaire. Toutefois, il leur est précisé que c'est à partir du rapport écrit par le Service que l'Inspectrice prendra sa décision. Cet écrit peut être lu par le jeune ou ses parents s'ils le souhaitent. Dans tous les cas un compte rendu oral est fait avec la Directrice à l'issue de la synthèse.

La question du temps est importante dans une prise en charge. Cela donne une dynamique, et un rythme dans les interventions, leur proposition, et leur mise en œuvre. Nous sommes toujours confrontés à ce que nous appelons des temps différents : le temps de l'enfant, le temps de l'adolescent, le temps éducatif et le temps administratif. Le temps administratif venant faire cadre.

Le fait d'intervenir auprès d'une famille avec un mandat légitime à la fois l'intervention, et « notre savoir ». Cependant nous savons très bien que cela n'entraîne pas pour autant l'adhésion des parents ou de sa famille. Des mécanismes de défenses de la part des uns et des autres peuvent se mettre en place et bloquer toute action éducative. S'il n'est pas possible de construire une relation d'aide et donc d'amener un changement, nous passons d'une mesure de prévention à une mesure de protection.

Pour ce qui concerne le PRE je crois avoir compris qu'il ne s'agit pas là d'un chantier "au long cours" mais plutôt d'un préalable indispensable. Pour autant, peut-on parler réellement d'adhésion pesée et consentie dans le cadre d'une relation aussi asymétrique où la famille vit la "pression bienveillante" de l'école voire d'un partenariat institutionnel élargi. Cette adhésion ne s'inscrit-elle pas dans un rapport de forces implicite ? Qui peut s'opposer à la bienveillance des institutions ? Certainement pas des familles en difficultés éducatives. Par ailleurs, le mandat n'est rien d'autre qu'une commande d'intervention exprimée par une institution qui assume sa responsabilité, qui dit qu'une situation mérite un traitement, qui témoigne d'une conscience pesée du risque... Si j'ai bien compris, les traits particuliers du PRE ne s'adosent pas souvent à une commande mais à des financements. Peut-on se féliciter d'un contexte où les intervenants se saisissent librement des situations qu'ils jugent recevables ? Qui fait contrepoids à l'arbitraire possible des techniciens ? Dans quelle commande les institutions référentes (l'Etat / la Ville) expriment-elles leur regard sur les enjeux éducatifs traités dans le PRE ?

○ **Je m'adosse à l'exploitation d'un processus méthodologique :**

Lorsque nous devons traiter une demande d'admission, nous nous appuyons sur différents outils.

- Le diagnostic
- Les entretiens d'admission
- Les réunions d'équipe

Dans un premier temps après un contact téléphonique avec un partenaire, la Directrice reçoit un rapport détaillé de la situation du jeune parent. Au préalable le travailleur social a sollicité l'accord de



principe de l'Inspectrice (eur) afin de voir si cette orientation est adaptée au SAJP et si la situation du jeune parent répond bien aux critères de prise en charge du Conseil Général.

Cela laisse donc supposer que les inspecteurs (trices) connaissent suffisamment bien le projet du Service, pour valider l'orientation. Pour faciliter cette connaissance, la Directrice a invité à plusieurs reprises différents inspecteurs (trices) afin de leur présenter l'équipe et le projet.

Si après lecture du rapport, il apparaît que le jeune homme ou la jeune femme réponde aux critères d'admission définis dans le projet de service, s'il y a encore des places disponibles au niveau de l'effectif, si le service pourra répondre aux besoins repérés, un rendez-vous avec la directrice est proposé. A l'issue de ce rendez-vous et si le jeune et sa famille souhaitent une prise en charge, un deuxième rendez-vous avec la psychologue est proposé. .

Suite à ces deux entretiens, lors d'une réunion d'équipe en prenant appui sur le rapport du partenaire, la directrice et la psychologue vont faire un compte rendu des entretiens. Mesurer les écarts entre les différentes observations, ce qui a pu être dit aux uns et aux autres. Et voir ce qu'il serait possible de proposer.

La pluridisciplinarité de l'équipe amène une richesse dans l'interprétation de la situation et les différentes grilles de lecture utilisées permettent une diversité dans les propositions.

Pour tous les accompagnements, deux éducateurs interviendront en binôme sur la situation et la participation de la jeune femme au lieu d'accueil est obligatoire. Pour le reste l'accompagnement de l'infirmière, de la maîtresse de maison, ou la participation à l'atelier massage mère/enfants, etc... sera proposé si nécessaire

Tout au long de la prise en charge et en fonction des échéances, différentes réunions sont programmées. Les points d'admission se font dans les trois premiers mois qui suivent le début de la mesure. Les différents travailleurs sociaux à l'origine de la demande participent à cette réunion. A partir de leur diagnostic, et en s'appuyant sur nos observations, un projet individuel est élaboré.

Suite à ce point d'admission les jeunes parents sont reçus par la directrice et leurs éducateurs afin de contractualiser ce projet. Les attentes du service sont précisées ainsi que celles des jeunes parents. Nous nous appuyons sur les écarts constatés pour finaliser le projet. Si les attentes des uns et des autres sont trop éloignées et pas réalisables, la directrice sollicite un rendez-vous avec l'inspecteur (trice) pour revoir l'admission dans le service.

En conclusion tout au long de la prise en charge nous appliquons ce processus méthodologique à savoir les différents réunions, les échanges avec les partenaires, la réécriture des projets individuels, les entretiens avec les jeunes parents et leur famille. Afin de les réinscrire dans le tissu social et de passer le relai aux institutions compétentes (école, crèche ou mesures de protection) lors de l'arrêt des prises en charge.

Voilà comment pour ce qui nous concerne, nous tentons de mobiliser un cadre institutionnel protecteur, structurant, qui respecte la place de chacun, qui pose et limite dans le temps les interventions des professionnels afin d'offrir aux parents la possibilité d'être responsables. Certes à partir d'outils différents ; il semble que nous participions au service des mêmes enjeux.